

APERÇU DU MARCHÉ DES PRODUITS DE LA MER

L'accès au marché français se fait selon les mêmes modalités que l'accès aux autres marchés de la CEE. Les exportateurs sont tenus de respecter des mesures d'hygiène rigoureuses, semblables à celles qui existent au Canada, et doivent acquitter des droits de douane moyennement élevés, qui augmentent dans le cas de produits transformés. Ces derniers sont parfois assujettis à des modalités spéciales. Les règlements de la CEE en ce qui concerne l'étiquetage et la composition des produits peuvent sembler étranges aux exportateurs canadiens. L'industrie des produits agricoles et alimentaires de la France est forte et diversifiée (les ventes totales se sont chiffrées à 160 milliards de dollars canadiens en 1992) et tournée depuis longtemps vers les exportations (les exportations s'élevaient à 30 milliards de dollars canadiens en 1992, tandis que les importations totalisaient 21 milliards de dollars canadiens). Le profil de l'industrie de la pêche est à peu près le même, mais se caractérise toutefois par un déficit commercial en bonne partie attribuable au fait que la France importe constamment des produits relativement coûteux. En 1992, la France a importé des poissons et fruits de mer d'une valeur de 3,5 milliards de dollars canadiens, dont 92,6 millions du Canada. Le Canada est le dixième fournisseur de poissons et fruits de mer de la France. La France est le plus gros acheteur européen de saumon et de saumon fumé, ainsi que de homards vivants et surgelés. De nombreux autres produits pourraient aisément être mis en marché en France.

Les Français achètent habituellement la majeure partie de leur homard et de leurs écrevisses pendant les congés de fin d'année. Le marché du homard vivant est en expansion. Les produits congelés pourraient être beaucoup plus diversifiés. En 1992, la France a acheté 3 896 tonnes de homard vivant, dont 1 012 tonnes provenaient directement du Canada. Toujours en 1992, les Français ont acheté 2 023 tonnes de homards surgelés, entiers ou dépecés, dont la totalité, à l'exception de deux pour cent, leur a été fournie par le Canada. Le homard vivant ou le homard congelé entier est assujéti à un droit d'entrée de huit pour cent. Les Français consomment de plus en plus de saumon sous toutes ses formes, mais la part canadienne du marché a beaucoup diminué. En 1992, la consommation totale s'élevait à 87 326 tonnes, dont seulement 2 424 venaient du Canada. Les principaux produits importés étaient de la chair de crabe surgelée, des crevettes congelées, des pétoncles congelés, du poisson d'eau douce surgelé, de la morue surgelée, et d'autres poissons de mer frais et surgelés.

Fait important à signaler, la distribution dans les supermarchés joue maintenant un rôle de premier plan dans la vente des produits alimentaires, y compris les poissons et fruits de mer frais et surgelés — plus de la moitié des ventes de produits alimentaires se font dans les grandes surfaces et les supermarchés. Les sociétés canadiennes peuvent choisir entre trois types de commercialisation : la vente à un grossiste, qui est parfois un importateur, la vente par l'intermédiaire d'un agent ou la vente directe à une coopérative de transformateurs ou à une centrale d'achats.

Les produits prêts à vendre tels que le saumon congelé, le homard congelé en sacs et le homard vivant (pendant les vacances de Noël) sont souvent vendus directement à ces coopératives ou à un seul intermédiaire chargé des importations. Il est toujours difficile de négocier avec ces puissantes coopératives de détaillants et il faut prendre bien des précautions. Outre les espèces déjà énumérées, le Canada peut accroître ses ventes en diversifiant ses modes d'approvisionnement et en faisant la promotion d'espèces telles que la lotte et la raie, qui sont populaires en France, mais non au Canada. Il existe aussi des possibilités intéressantes pour les produits suivants de la pêche : le saumon congelé, les pétoncles congelés, la chair de crabe surgelée, le brochet congelé (entier ou en filets), le poisson dulcicole surgelé, les crevettes congelées, les anguilles congelées, la morue congelée, la morue salée, la baudroie congelée, les filets de raie congelés, la morue commune congelée, le hareng congelé, les oeufs de poisson et les moules fraîches. Pour de plus amples renseignements sur ces espèces et sur d'autres produits de la pêche, prière de vous adresser à l'ambassade du Canada à Paris.